

EUCO 15/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 04 juillet 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 04 juillet 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil européen proposant au Parlement européen un candidat à la fonction de président de la Commission européenne

E 14136



Conseil européen

**Bruxelles, le 2 juillet 2019
(OR. en)**

EUCO 15/19

INST 161

ACTES JURIDIQUES

Objet:	DÉCISION DU CONSEIL EUROPÉEN proposant au Parlement européen un candidat à la fonction de président de la Commission européenne
--------	--

DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL EUROPÉEN

du ...

proposant au Parlement européen

un candidat à la fonction de président de la Commission européenne

LE CONSEIL EUROPÉEN,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 17, paragraphe 7,

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 17, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne dispose qu'en tenant compte des élections au Parlement européen, et après avoir procédé aux consultations appropriées, le Conseil européen propose au Parlement européen un candidat à la fonction de président de la Commission européenne.
- (2) L'élection du Parlement européen a eu lieu du 23 au 26 mai 2019, en vertu de la décision (UE, Euratom) 2018/767 du Conseil¹.
- (3) Conformément à la déclaration n° 11 annexée à l'acte final de la Conférence intergouvernementale qui a adopté le traité de Lisbonne, des représentants du Parlement européen et du Conseil européen ont procédé aux consultations nécessaires.
- (4) Il y a lieu, dès lors, de proposer au Parlement européen un candidat à la fonction de président de la Commission européenne,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE, Euratom) 2018/767 du Conseil du 22 mai 2018 portant fixation de la période pour la neuvième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct (JO L 129 du 25.5.2018, p. 76).

Article premier

Mme Ursula VON DER LEYEN est proposée au Parlement européen comme candidate à la fonction de président de la Commission européenne.

Article 2

La présente décision est transmise au Parlement européen.

Article 3

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil européen

Le président

D. TUSK